

Abdel-Aziz CHABY
Responsable juridique
06 01 70 15 25
aziz.chaby@seneo.fr

CONVOCATION

Objet : Comité syndical n° 23 du 13 novembre 2024

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Comité syndical qui se déroulera :

En présentiel
Mercredi 13 novembre 2024 à 18 h 00
304 rue Paul Vaillant-Couturier 92000 Nanterre

Les points fixés à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Délibération relative à l'approbation du procès-verbal du Comité du 30 septembre 2024
2. Délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2025
3. Point d'information – Mise à jour des conventions de facturation avec les services d'assainissement
4. Point d'information - Liste des actes signés par délégation

Pièces annexées à la présente convocation :

- PJ1. Note de synthèse
- PJ2. Procès-verbal du Comité du 30 septembre 2024
- PJ3. Rapport d'orientation budgétaire 2025

En vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Direction des affaires juridiques et financières
Via des instances du Syndicat

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024_54

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **13 novembre 2024 à 18h00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **6 novembre 2024**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. DENOIS</i> Monsieur Imed AZZOUZ Monsieur Thierry DENOIS, <i>délégué suppléant</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOTOT
SURESNES	Monsieur Jean-Marc LEMBERT

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
BOIS COLOMBES	Madame Caroline MOLIN-BERTIN, <i>délégué suppléant</i>
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Salah KOBBI, <i>délégué suppléant</i>

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : 13 Pouvoirs : 01 Nombre de votants : **14**

LE COMITÉ,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-26 ;

Vu les dispositions du Règlement intérieur des instances de Sénéo, et notamment son article 9 ;

Vu le procès-verbal du Comité du 30 septembre 2024 transmis aux délégués avec la convocation au présent Comité ;

Considérant que chaque procès-verbal de séance est soumis au vote pour adoption à l'ouverture de la séance qui suit son établissement, que les rectifications éventuelles à apporter au procès-verbal sont enregistrées au procès-verbal de la séance en cours et que les élus qui refuseraient le procès-verbal doivent indiquer leurs motifs, et ces éléments sont consignés dans le procès-verbal de la séance ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet de consigner les débats, et de conserver les faits et décisions de séance ;

Considérant que le procès-verbal est un document transmissible aux administrés et à tout tiers intéressé qui en fait la demande ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article unique : Approuve le procès-verbal du précédent Comité syndical qui s'est tenu dans les locaux de Sénéo le 30 septembre 2024. Ce procès-verbal est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.



Josiane FISCHER

Président

Direction des affaires juridiques et financières
DOB

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 À 18H00 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024_55

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2025

Le Comité syndical de Sénéo s'est réuni le **13 novembre 2024 à 18h00** au siège du Syndicat, sis, 304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre (92000), sur convocation du Président en date du **6 novembre 2024**.

Nombre de membres en exercice composant le Comité : 25

Nombre de de délégués présents à l'ouverture de la séance : **13**

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
COURBEVOIE	Madame Catherine MORELLE Madame Marion JACOB-CHAILLET Monsieur Pascal HUMRUZIAN, <i>délégué suppléant</i>
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Baptiste DENIS
NANTERRE	Madame Nadège MAGNON, <i>pouvoir à M. DENOIS</i> Monsieur Imed AZZOUZ Monsieur Thierry DENOIS, <i>délégué suppléant</i>
RUEIL MALMAISON	Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINOT
SURESNES	Monsieur Jean-Marc LEMBERT

Absents excusés :

Communes	Représentants
LA GARENNE COLOMBES	Monsieur Philippe JUVIN
RUEIL MALMAISON	Monsieur Patrick OLLIER Monsieur Pierre GOMEZ
SURESNES	Monsieur Fabrice BULTEAU

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

Sont présents ou représentés ou ont donné pouvoir :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Madame Josiane FISCHER Monsieur Frédéric SITBON
COLOMBES	Monsieur Adda BEKKOUCHE
BOIS COLOMBES	Madame Caroline MOLIN-BERTIN, délégué suppléant
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Salah KOBBI, délégué suppléant

Absents excusés :

Communes	Représentants
ASNIERES SUR SEINE	Monsieur Thierry LE GAC
COLOMBES	Monsieur Maxime CHARREIRE Madame Samia GASMI
BOIS COLOMBES	Madame Sylvie MARIAUD
GENNEVILLIERS	Madame Céline LANOISELEE Madame Isabelle MASSARD
VILLENEUVE LA GARENNE	Monsieur Pascal PELAIN

Au moment du Vote de la délibération :

Nombre de présents : **13** Pouvoirs : **01** Nombre de votants : **14**

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L. 5211-36 et L.2312-1, qui disposent qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de ce dernier ;

Vu le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Règlement intérieur des instances de Sénéo et notamment son article 12 ;

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, attribué à Suez Eau France à partir du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2027 ;

Vu le rapport présenté par Madame FISCHER sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires permet d'informer le Comité syndical des choix retenus pour le prochain projet de budget.

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.



Josiane FISCHER

Président